

AFFAIRE N° 1 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1985.

Il s'élève en recettes et en dépenses à :

- 48.016.440,29 F en fonctionnement ;
- 263.588.025,49 F en investissement.

Ces prévisions comprennent les crédits reportés qui ont été examinés au compte administratif de l'exercice 1984 et les propositions nouvelles.

La répartition des recettes et des dépenses est la suivante (cf annexes).

Je mets la question aux voix.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985
FONCTIONNEMENT

C H A P I T R E S	R E C E T T E S			D E P E N S E S		
	Crédits reportés	Propositions nouvelles	Total	Crédits reportés	Propositions nouvelles	Total
930 Service financier	-	-	-	-	12 000 000,00	12 000 000,00
931 Personnel permanent	-	830 656,66	830 656,66	39 959,73	1 355 000,00	1 394 959,73
932 Ensembles mobiliers & immobiliers	-	-	-	2 505 271,05	2 350 106,00	4 855 377,05
934 Administration générale	-	-	-	651 621,84	1 106 235,80	1 757 857,64
936 Voirie communale	-	-	-	1 648 549,16	1 858 550,00	3 507 099,16
940 Relations publiques	-	580 427,64	580 427,64	211 942,42	554 000,00	765 942,42
942 Sécurité et police	-	-	-	144 739,94	114 100,00	258 839,94
943 Enseignement	-	-	-	7 745 955,40	1 505 300,00	9 251 255,40
944 Oeuvres sociales et scolaires	-	- 3 810 000,00	- 3 810 000,00	-	1 475 500,00	1 475 500,00
945 Sports et beaux arts	-	-	-	232 791,49	433 800,00	666 591,49
951 Sces sociaux ss cpté distincte	-	-	-	-	30 000,00	30 000,00
955 Aide sociale	-	-	-	5 610 304,76	904 900,00	4 705 404,76
967 Sces à caract. agri. indust. & comm.	-	500 000,00	500 000,00	10 299 762,70	- 3 102 150,00	7 197 612,70
970 Charges/produits non affectés (dont excédent reporté)	41 155 355,99	4 760 000,00	45 915 355,99	-	130 000,00	130 000,00
971 Sce fiscal - Impôts oblig. à tx fixes	-	-	-	-	20 000,00	20 000,00
977 Impôts complémentaires	-	4 000 000,00	4 000 000,00	-	-	-
T O T A U X	41 155 355,99	6 861 084,30	48 016 440,29	29 090 898,49	18 925 541,80	48 016 440,29

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985
INVESTISSEMENT

C H A P I T R E S	R E C E T T E S			D E P E N S E S			
	Crédits reportés	Propositions nouvelles	Total	Crédits reportés	Propositions nouvelles	Total	
900 H. de Ville & autres bât. administ.	2 285 000,00	7 507 296,78	9 792 296,78	18 287 055,76	8 279 806,56	26 566 862,32	
901 Voirie	13 577 322,94	- 2 985 815,03	10 591 507,91	43 166 587,69	444 184,97	43 610 772,66	
902 Réseaux	35 502 861,46	2 558 384,72	38 061 246,18	63 980 415,76	1 388 985,97	65 369 401,73	
903 Equipement scolaire et culturel	9 753 731,83	- 295 091,01	9 458 640,82	35 908 388,07	16 579 079,51	52 487 467,58	
904 Equipement sanitaire et social	4 284 811,37	993 000,00	5 277 811,37	19 624 347,30	4 885 471,00	24 509 818,30	
905 Transports et communications	1 450 000,00	-	1 450 000,00	4 991 861,24	5 000 000,00	9 991 861,24	
906 Sces industriels et commerciaux	1 195 000,00	-	1 195 000,00	3 589 659,42	59 196,28	3 648 855,70	
908 Urbanisme et habitation	1 028 000,00	-	1 028 000,00	4 821 946,03	5 660 000,00	10 481 946,03	
909 Autres équipements	-	-	-	609 217,59	800 000,00	1 409 217,59	
910 Programmes pour l'Etat	30 280,00	-	30 280,00	30 280,00	-	30 280,00	
911 Programmes pour le Département	867 000,00	-	867 000,00	1 232 602,13	-	1 232 602,13	
914 Programmes pour les autres tiers	-	301 264,47	301 264,47	8 694 743,12	542 636,47	9 237 379,59	
925 Mouvements financiers (dont excédent reporté)	125 708 555,41	15 294 604,26	141 003 159,67	4 664 810,68	10 041 749,94	14 706 560,62	
927 Financement globalisé sect. inv.	15 182 969,29	29 348 849,00	44 531 818,29	-	305 000,00	305 000,00	
T O T A U X	210 865 532,30	52 722 493,19	263 588 025,49	209 601 914,79	53 986 110,70	263 588 025,49	

LE MAIRE : Vous avez, pour chacune des sections, les propositions nouvelles, le total du Budget Supplémentaire, ainsi que les crédits reportés qui ont déjà été discutés.

Monsieur HOARAU Marcel donne lecture de l'avis de la Commission.

Commission des Finances : Le Budget Supplémentaire 1985 a pour objectif d'affiner les prévisions faites lors de l'établissement du B.P. qui est voté à Saint-Denis en décembre de l'année précédente, et dont un certain nombre d'éléments nous parviennent ultérieurement.

Il s'agit donc d'ajuster au mieux les dépenses et recettes de l'année 1985.

En ce qui concerne le fonctionnement, la Commission a pris en compte, en recettes et en dépenses, une somme de l'ordre de 18 925 000 Francs composée

en recettes, du résultat net du Compte Administratif de 1984, à hauteur de 12 064 000 Francs, ainsi que de l'ajustement de certaines autres recettes telles que

* Taxe sur l'énergie électrique	2 500 000
* Taxe d'assainissement	500 000
* D.G.D. pour transports scolaires	950 000
* Versement transport	1 500 000
* Divers	1 411 000

en dépenses, de 1 500 000 Francs de versement transport, 1 333 000 Francs de transfert et 17 292 000 Francs pour charges communes et fonctionnement des services municipaux.

Pour l'investissement, les recettes sont constituées du résultat net (1 263 000 Francs), du prélèvement (10 000 000 Francs) -dont 5 de versement transport-, du F.C.T.V.A. (6 739 000 Francs). La Commission a proposé la constitution d'une provision de 7 613 000 Francs qui servira d'autofinancement pour les opérations d'investissement en 1986, le reste étant affecté à des opérations nouvelles (compléments, rattachements, etc...).

Avis favorable.

LE MAIRE : Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ces considérations d'ordre général ?

M. ANNETTE : Va-t-on procéder à l'étude détaillée des chapitres ?

LE MAIRE : Oui. On peut intervenir sur ces premières considérations, sans entrer dans le détail. Par la suite, nous étudierons les chapitres un à un ; et, à chaque fois, vous pourrez également intervenir.

M. ANNETTE : Les 7 000 000 Francs sont un excédent mis en provision pour le budget d'investissement ?...

LE MAIRE : Effectivement, une provision est faite chaque année ; cela, parce que, lorsqu'on réalise des investissements, la Caisse des Dépôts demande à ce qu'il y ait une partie de fonds propres et une autre de prêts.

L'année dernière, nous avons constitué une provision de quelque 5 000 000 Francs. Cette année, celle-ci s'élève à 7 000 000 Francs, somme qui correspond davantage aux investissements prévisibles pour 1986.

A présent, nous abordons la section de fonctionnement du Budget Supplémentaire 1985.

.../...

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985
SECTION DE FONCTIONNEMENT
BALANCE GENERALE
LE MAIRE DONNE LECTURE.

CHAPITRE	TITRE	RECETTES	DEPENSES
930	Service financier		12 000 000,00
931	Personnel permanent	830 656,66	1 394 959,73
932	Ensembles immobiliers et mobiliers		4 855 377,05
934	Administration générale		1 757 857,64
936	Voirie communale		3 507 099,16
940	Relations publiques	580 427,64	765 942,42
942	Sécurité et police		258 839,94
943	Enseignement		9 251 255,40
944	Oeuvres sociales et scolaires	- 3 810 000,00	1 475 500,00
945	Sports et beaux arts		666 591,49
951	Services sociaux		30 000,00
955	Aide sociale		4 705 404,76
967	Services agricoles industriels et commerciaux	500 000,00	7 197 612,70
970	Charges et produits non affectés	45 915 355,99	130 000,00
971	Service fiscal impôts obligatoires à taux fixe		20 000,00
977	Impôts complémentaires	4 000 000,00	
		48 016 440,29	48 016 440,29

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

RS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 930 - SERVICE FINANCIER

<u>RECETTES</u>	-	1
Crédits reportés		
	Crédits reportés	
	671 - Intérêts de la dette	2 000 000,00
	831 - Prélèvement pr dépenses extraordinaires	5 000 000,00
	<u>Virements de crédits externes</u>	
	831 - Prélèvement pour dépenses extraordinaires (V. transp.) vient du 967 6409	5 000 000,00
	<hr/>	<hr/>
		12 000 000,00

Confère discussion à propos de ce chapitre
à la page suivante

M. ANNETTE : Les 5 000 000 Francs de versement transport, est-ce un excédent compte tenu de la prévision qui avait été faite ? Je relève ce point au niveau du chapitre 930 - Virements de crédits externes (Prélèvement pour dépenses extraordinaires).

LE MAIRE : Veuillez préciser votre question.

M. ANNETTE : Plus exactement, comment est-ce que ce prélèvement a été utilisé ? De quoi s'agit-il ?

M. CROCHET : Concernant le versement transport, c'est une recette qui vient en section de fonctionnement. Or, avec ledit versement, on est amené à "faire" du fonctionnement et de l'investissement. Ainsi, par le biais du prélèvement, nous faisons passer une certaine somme du fonctionnement à l'investissement. C'est de cette somme dont il s'agit ici.

LE MAIRE : Ce n'est pas une dépense à proprement parler "extraordinaire". Elle est ainsi qualifiée du fait qu'elle passe au niveau de la section de fonctionnement. Mais, par la suite, il y aura des dépenses d'investissement ; et cela sera enregistré au niveau de la section correspondante en recettes et en dépenses.

M. ANNETTE : Pourrait-on préciser succinctement l'utilisation qui est faite de la somme totale du versement transport qui doit être de l'ordre de 12 à 13 000 000 Francs ?...

M. BOURHIS : Le versement transport sert au fonctionnement des transports collectifs de la ville, dans le cadre de la garantie de recettes. Nous avons, de fait, réalisé des aménagements pour ceux-ci, exemple : le garage qui a été monté en face de l'Atelier Municipal. Il y a différentes dépenses qui sont intégrées là-dedans, mais uniquement du domaine des transports collectifs.

LE MAIRE : D'une manière générale, le versement transport intervient en investissement dans toutes les améliorations de carrefours, l'aménagement du garage... et, en fonctionnement, il intervient en garantie de recettes.

M. ANNETTE : A-t-on une idée du montant global du versement transport, une estimation pour 1985 ?

M. BOURHIS : Il est de l'ordre de 15 à 17 000 000 Francs.

M. CROCHET : Le versement transport encaissé jusqu'à ce jour est de l'ordre de 40 000 000 Francs, jusqu'à fin 1985. Annuellement, cela atteint 17 à 18 000 000 Francs.

.../...

A propos du versement transport

M. MAHE : A titre d'information, je voudrais savoir s'il y a des cas d'exonération du versement transport.

LE MAIRE : Oui.

M. MAHE : Est-ce qu'on peut nous en citer ?

LE MAIRE : Je ne peux pas vous les énumérer tous ici ; mais enfin, il y a des cas d'exonération. Ainsi, les entreprises qui font elles-mêmes leurs transports peuvent être remboursées.

En fait, il n'y a pas véritablement exonération. On paie d'abord, et on est remboursé ensuite. Il faut pour ce faire fournir la preuve des activités effectuées.

M. MAHE : Je vous remercie.

.../...

LE MAIRE DONNÉ LECTURE DU CHAPITRE.

BS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 931 - PERSONNEL PERMANENT

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Crédits reportés		Crédits reportés	39 959,73
7330 - Recouvrement sur le FNCAF	706 656,66	6121 - Vers. aux bénéficiaires	150 000,00
7379 - Autres participations	124 000,00	6436 - Frais cours & stages	45 000,00
		6441 - Contrôles médicaux	10 000,00
		<u>virement de crédits externes</u>	
		610 - Rém. personnel permanent	
		du 936 618	180 000
		du 936 611	600 000
		615 - Rém. diverses	
		du 934 611	30 000,00
		618 - Charges sociales	
		du 934 611	10 000
		du 936 618	180 000
		6436 - Frais de cours et stages	
		du 940 6405	150 000,00
	<hr/>		<hr/>
	830 656,66		1 394 959,73

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

RS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 932 - ENSEMBLES IMMOBILIERS ET MOBILIERS

RECETTES

Crédits reportés

	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	2 505 271,05
602 - Habillement	38 663,00
605 - Produits d'entretien	60 101,00
609 - Fournitures diverses	456 396,00
621 - Impôts et taxes foncières	200 000,00
630 - Charges locatives	152 500,00
6314 - Entretien mat. et mobilier	296 446,00
634 - Consommation eau, élect. électricité	200 000
eau	880 000
	1 080 000,00

Virements de crédits internes

602 - Habillement du 932 609	7 950,00
605 - Produits entretien ménager du 932 609	8 500,00
609 - Fournitures diverses pour 932 602 - 7 950 pour 932 605 - 8 500	- 16 450,00

Virements de crédits externes

609 - Fournitures diverses du 945 609	30 000,00
6314 - Ent. matériel et mobilier du 940 660	36 000,00

4 855 377,05

BS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 934 - ADMINISTRATION GENERALERECETTES

Crédits reportés

DEPENSES

Crédits reportés 651 621,84

600 - Produits pharmac.	27 982,00
601 - Alimentation ORSEC	3 000,00
608 - Fournitures de bureau	91 112,00
609 - Fournitures diverses	65 000,00
611 - Rém. personnel	848 341,80
6121 - Vers. aux bénéficiaires	50 000,00
630 - Charges locatives	26 000,00
633 - Acqu. petit matériel	5 000,00
6620 - Frais impression	120 000,00
663 - Frais documentation	27 000,00
664 - Frais PTT	150 000,00
665 - Frais actes/contentieux	82 800,00
667 - Frais mission Maire/Adjts	50 000,00

Virements de crédits internes

609 - Fournitures diverses (pr 633)	- 7 000,00
611 - Rémun. personnel pour 666 et 6661	- 60 000,00
633 - Acqu. petit matériel (du 609)	- 7 000,00
6620 - Frais d'impression (pr 663)	- 5 000,00
663 - Frais de documentation du 6620	- 5 000,00
666 - Indemnités Maire Adjts (du 611)	- 36 000,00
6661 - Indemnités Adjts Spéc.(du 611)	- 24 000,00

Virements de crédits externes

611 - Rémunération du personnel pour 931 618 - 10 000	- 10 000,00
pour 931 615 - 30 000	- 30 000,00
pour 943 611 - 300 000	- 300 000,00
pour 943 618 - 100 000	- 100 000,00

- 440 000,00

1 757 857,64

000029

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

BS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 936 - VOIRIE COMMUNALE

RECETTES

Crédits reportés

DEPENSES

Crédits reportés	1 648 549,16
603 - Carburant	600 000,00
606 - Fournit. voirie	430 000,00
609 - Fournitures diverses	408 800,00
6121 - Vers. aux bénéficiaires	50 000,00
6301 - Location véhicules	320 000,00
631 - Entretien véhicules	511 000,00
634 - Cons. éclairage public	330 000,00

virements de crédits externes

611 - Rémunération personnel	- 600 000,00
- pour 931 610	
618 - Charges sociales	
pour 931 610 - 180 000	
pour 931 618 - 180 000	
6301 - Location camions	
du 967 6409	168 750,00

3 507 099,16

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

BS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 940 - RELATIONS PUBLIQUES

RECETTES

Crédits reportés	-
7331 - Participation aux dépenses d'intérêt général	491 728,00
73702 - Participation Etat pour élection	88 699,64

DEPENSES

Crédits reportés	211 942,42
657 - Subventions Comité des fêtes	730 000
Ass. Juristes	5 000
CASODOM	5 000
	740 000,00

Virements de crédits externes

6405 - Cotisations municipales pour 931 6436	-	150 000,00
660 - Fêtes et cérémonies pour 932 6314	-	36 000,00

580 427,64

765 942,42

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 942 - SECURITE ET POLICE

RECETTES

Crédits reportés

DEPENSES

Crédits reportés	144 739,94
600 - Produits pharmac.	8 000,00
601 - Alimentation	30 000,00
602 - Habillement	100,00
609 - Fournitures diverses	60 000,00
631 - Travaux à l'entreprise	16 000,00

258 839,94

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

RS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 943 - ENSEIGNEMENT

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	7 745 955,40
	611 - Rémun. personnel 700 000,00
	618 - Charges sociales 400 000,00
	657 - Subvention Collège R.HOARAU 5 300,00
	<u>virements de crédits externes</u>
	611 - Rémunération personnel 300 000,00
	618 - Charges sociales 100 000,00
	du 934 611
	du 934 611
	<hr/>
	9 251 255,40

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 944 - OEUVRES SOCIALES ET SCOLAIRES

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	1 475 000,00
<u>Annulation</u>	500,00
73 708 - Participation Etat pour ramassage scolaire	<hr/>
- 3 810 000,00	1 475 500,00
<hr/>	
- 3 810 000,00	

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

BS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 945 - SPORTS ET BEAUX ARTS

RECETTES

Crédits reportés

DEPENSES

Crédits reportés 232 791,49

600 - Produits pharmaceutiques	2 000,00
657 - Subventions	
CRASSECC	20 000
A.J.L.	70 000
OMDTA	120 000
OMS	50 000
OMTL	100 000
Ass. Live	50 000
Ass. Entracte	10 000
Cté rég. cyclisme	35 000
Entente R.Ornithol.	6 800
	461 800,00

Confère discussion à propos de ce chapitre
aux pages suivantes (1-2-3)

Virements de crédits externes

609 - Fournitures diverses	
pour 932 609	- 30 000,00

666 591,49

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 951 - SERVICES SOCIAUX

RECETTES

Crédits reportés

DEPENSES

Crédits reportés	
657 - Subvention au zoo	30 000,00

30 000,00

30 000,00

C.M. du 26/09/1985 - Aff. n° 1

Sect. Fonct. - Chap. 945

M. ANNETTE : Sur ce chapitre, Monsieur le Maire, je constate que 50 000 Francs seulement de subvention sont alloués à l'O.M.S.. Or, il semble que, lors du débat concernant la couverture du Stade, on avait laissé entendre qu'à l'occasion du B.S., un effort important serait fait au niveau de cette Office qui redistribue des subventions de fonctionnement aux clubs. Cette somme, cependant, apparaît comme très faible compte tenu du nombre d'associations -une centaine environ-

Par ailleurs, je vois qu'à nouveau l'A.J.L. est présente. Il s'agit là d'une association que je connais mal, et donc je souhaiterais qu'on en parle plus longuement, qu'on précise ses activités.

En outre, pourquoi l'A.J.L. peut-elle bénéficier d'une subvention d'un montant supérieur à celle de l'O.M.S., organisme qui redistribue à l'ensemble des associations ?...

Qu'est-ce que l'A.J.L. ? Quelles sont ses activités ? De quel type d'association s'agit-il ?... Je voudrais donc obtenir des réponses à ces questions et, également, des précisions en ce qui concerne la faiblesse de la subvention à l'O.M.S. comparativement au montant de 70 000 Francs attribué à une association, à savoir l'A.J.L..

LE MAIRE : Il faut cerner le problème dans sa globalité. L'O.M.S. s'est vu attribuer au Budget Primitif, une somme de 900 000 Francs, alors que parallèlement l'A.J.L. a eu 150 000 Francs. Ce ne sont pas du tout les mêmes chiffres. A ce niveau, on est loin d'une quelconque égalité.

Au total, on a

pour l'A.J.L. : 150 000 + 70 000, soit 220 000 Francs,
pour l'O.M.S. : 900 000 + 50 000, soit 950 000 Francs.

La comparaison ne peut pas être faite au seul niveau du B.S.. En conclusion, on ne donne pas plus à l'A.J.L. qu'à l'O.M.S..

M. ANNETTE : D'accord. Néanmoins, je constate, concernant l'O.M.S. -qui n'est pas une association, mais un organisme qui redistribue les fonds qu'on lui alloue à une centaine d'associations-, que le budget de 900 000 Francs de ce dernier était, en fait, réparti sur plusieurs chapitres. Le budget "Aides aux associations" était de l'ordre de 450 000 Francs au Budget Primitif. L'O.M.S. redistribue donc à Saint-Denis 450 000 Francs. Au Budget Supplémentaire, on abonde cette subvention de 50 000 Francs, ce qui reste quand même relativement minime. Le total atteint, pour l'ensemble des associations, 500 000 Francs, est relativement faible. J'ai pu obtenir les chiffres d'autres communes où ces aides étaient plus conséquentes. Parallèlement à cette somme redistribuée à une centaine d'associations, on constate que l'une d'elles -dont j'aimerais qu'on parle davantage- reçoit à elle seule 150 000 + 70 000, soit 220 000 Francs. Je souhaiterais obtenir des précisions à ce propos.

LE MAIRE : L'A.J.L. n'est pas une association sportive. Elle intervient

pour accorder des subventions diverses dont on chargeait anciennement le Comité des Fêtes. Ce dernier était un peu considéré comme un "fourre-tout". Ce Comité avait des activités très diversifiées. On a donc voulu séparer les actions du Comité des Fêtes et les actions diverses qui touchaient plus spécialement la jeunesse. Lors de financements de types particuliers -étant donné qu'il n'existait pas de sommes spécialement destinées à ces types d'actions-, on avait recours à ce Comité. Il a donc été décidé d'attribuer les sommes correspondantes à l'A.J.L. qui se chargerait de les répartir, de façon exceptionnelle, à l'occasion de ces cas particuliers. Ainsi, cette association n'intervient pas systématiquement, mais davantage au coup par coup ; et, les aides ne sont pas répétées régulièrement. Ce sont des actions exceptionnelles. A l'opposé, l'O.M.D.T.A., l'O.M.S., l'O.M.T.L., etc... accordent des subventions régulières et variables, pour des opérations régulières et habituelles. De fait, la somme attribuée à l'A.J.L. n'est pas excessivement forte : 220 000 Francs.

M. ANNETTE : Tout dépend de ce qu'on en fait...

LE MAIRE : Cela permet d'agir au coup par coup en fonction des demandes.

M. ANNETTE : Pourquoi alors ne pas créer un organisme pour gérer ces fonds ?

LE MAIRE : Il ne s'agit pas de cela.

M. ANNETTE : Vous dites qu'il y a 220 000 Francs ; que l'A.J.L. est l'équivalent du Comité des Fêtes.

LE MAIRE : Non, je n'ai pas dit cela.

Anciennement, le Comité des Fêtes faisait tout. Par exemple, s'il y avait une aide à accorder à l'occasion d'un enterrement spécial, de la venue d'une dépouille mortelle de métropole... on prélevait une certaine somme sur le Comité des Fêtes. Cela ne nous paraît pas tout à fait normal. Ainsi, on pouvait avoir un libellé d'opération de ce type : "Comité des Fêtes - Paiement d'un cercueil" (ou tout autre action du même genre). Cela n'est pas logique. Alors, au niveau de ce Comité, on a séparé ce qui est purement Comité des Fêtes (réception, accueil, etc...) des actions un peu "désordonnées" dont on ne sait pas exactement à quelle rubrique les rattacher. On a donc regroupé ces dernières au niveau de l'A.J.L.. La création de cette association date de quelque dix ans.

M. ANNETTE : Et, l'A.J.L. fonctionne, sans doute, comme un organisme municipal. C'est cela que je souhaiterais savoir.

LE MAIRE : Non. Il s'agit d'une association.

M. ANNETTE : Tout le monde peut donc y adhérer.

LE MAIRE : Si vous remplissez les conditions requises, oui.

M. ANNETTE : D'accord. Je voudrais savoir ce que représentent ces

220 000 Francs dans le budget de cette association. Est-ce que la commune est seule à y participer financièrement, ou est-ce que l'A.J.L. a une activité ?

LE MAIRE : Il n'y a que la commune. Ce sont des actions communales qu'il est complexe de rattacher à tel ou tel chapitre parce qu'il s'agit de choses "inattendues".

M. ANNETTE : Ne croyez-vous pas que c'est dangereux de confier à une association l'argent des contribuables pour qu'elle le distribue à sa guise ?

LE MAIRE : Cela est maîtrisé par des conseillers.

M. ANNETTE : Est-ce bien "maîtrisé" ?...

LE MAIRE : Oui. C'est Monsieur Marcel HOARAU qui en est le président. Ce n'est pas une association ouverte comme vous le considérez. Auparavant, il y avait une confusion au niveau des actions du Comité des Fêtes. On a voulu les distinguer ; et, l'A.J.L. a été créée sur la base de cette volonté. Cette association intervient aussi bien au Centre J. TESSIER que partout ailleurs dans tout ce qui ne peut pas être rattaché au Comité des Fêtes de manière explicite.

M. ANNETTE : Si l'A.J.L. a vocation d'aider, il faut que ce soit davantage connu ; que les critères d'attribution de ses aides soient publics, comme pour l'O.M.S. ou d'autres associations. On sait, par exemple, que les sportifs, suivant leur catégorie, ont droit à des aides de l'O.M.S.. J'admets que certaines activités ne sont pas sportives.

LE MAIRE : Je vous ferai parvenir les statuts de l'A.J.L..

M. ANNETTE : Ainsi que les rapports d'assemblée, les budgets pour qu'il soit possible de faire une certaine publicité à l'intention de ceux qui seraient susceptibles d'avoir droit aux aides de l'A.J.L..

LE MAIRE : En l'occurrence, c'est moi qui intervient auprès de cette association pour dire : "Je ne pense pas devoir financer telle action, est-ce que vous pouvez le faire ?".

En outre, les statuts de l'A.J.L. sont publics, et peuvent donc vous être transmis.

M. ANNETTE : En dehors des statuts, je crois que les comptes seraient plus à même de nous renseigner valablement.

LE MAIRE : Cela n'est pas secret du tout.

M. ANNETTE : Je vous remercie.

.../...

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

BS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 955 - AIDE SOCIALE

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	5 610 304,76
657 - Subventions	
ARAJUFA	49 100,00
Tribunal pr enfants	4 000,00
A.R. Entraide libérés	2 000,00
GIHP	40 000,00
	95 100,00
<u>Annulations</u>	
6401 - Aide sociale	- 1 000 000,00
	<hr/>
	4 705 404,76

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

BS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 967 - SERVICES AGRICOLES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	10 299 762,70
7335 - Taxe assainissement	74 300,00
	320 000,00
	172 300,00
	1 500 000,00
	<u>Virements de crédits externes</u>
	6409 - Autres cont. part.div.
	pour 930 831 - 5 000 000
	pour 936 6301 - 168 750
	- 5 168 750,00
	<hr/>
	500 000,00
	<hr/>
	7 197 612,70

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

BS 1985 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 970 - CHARGES ET PRODUITS NON AFFICHES

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	Crédits reportés
749 - DGD pr trans.scolaires	8280 - Titres annulés
41 155 355,99	50 000,00
	8285 - Admissions en non valeur
	80 000,00
45 915 355,99	130 000,00

CHAPITRE 971 - SERVICE FISCAL - IMPOTS OBLIGATOIRES A TAUX FIXE

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	Crédits reportés
	690 - Remb. trop perçu
	20 000,00
	20 000,00

CHAPITRE 977 - IMPOTS COMPLEMENTAIRES

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	Crédits reportés
755 - Taxe sur énerg.élec.	
2 500 000,00	
766 - Produit versement transport	
1 500 000,00	
4 000 000,00	

C.M. du 26/09/1985 - Aff. n° 1

Section de Fonctionnement

LE MAIRE : Nous venons d'étudier la Section de Fonctionnement du Budget Supplémentaire. Je vous renvoie au tableau de la première page -balance générale- pour la récapitulation.

Je mets aux voix l'ensemble des chapitres de cette première section du Budget Supplémentaire.

Tous les chapitres de la Section de Fonctionnement
du Budget Supplémentaire de 1985
ont été adoptés à la MAJORITE
(3 oppositions/ 2 abstentions).

.../...

RUDGET SUPPLEMENTAIRE 1985

SECTION D'INVESTISSEMENT

BALANCE GENERALE

LE MAIRE DONNE LECTURE.

CHAPITRE	I N T I T U L E	RECETTES	DEPENSES
900	Hôtel de Ville et bâtiments administratifs	9 792 296,78	26 566 862,32
901	Voirie	10 591 507,91	43 610 772,66
902	Réseaux	38 061 246,18	65 369 401,73
903	Equipement scolaire et culturel	9 458 640,82	52 487 467,58
904	Equipement sanitaire et social	5 277 811,37	24 509 818,30
905	Transports et communications	1 450 000,00	9 991 861,24
906	Services industriels et commerciaux	1 195 000,00	3 648 855,70
908	Urbanisme et habitation	1 028 000,00	10 481 946,03
909	Autres équipements	-	1 409 217,59
910	Programmes pour l'Etat	30 280,00	30 280,00
911	Programmes pour le Département	867 000,00	1 232 602,13
914	Programmes pour d'autres tiers	301 264,47	9 237 379,59
925	Mouvements financiers	141 003 159,67	14 706 560,62
927	Financement globalisé de la section d'investissement	44 531 818,29	305 000,00
	T O T A U X	263 588 025,49	263 588 025,49

000041

- 1 -

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

B.S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 900 - HOTEL DE VILLE ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS

REGETTES

Crédits reportés	2 285 000,00
1053 29 255 - C Gal pr ateliers ZAC II P. à Durand	1 163 000
1630 01 255 - C.E.P.R.	2 113 000
166 255 - SOFIDER "	4 230 000
214 - Cession matériel	1 296.78

DEPENSES

Crédits reportés	18 287 055,76
212 255 - Bâtimts (ateliers ZAC II P. à Durand) C.M. du 29.3.85	7 506 000,00
214 - Acqu. de matériel	1 296,78
232 007 6 - Aménagement bâtimts communaux (log. gardien zoo)	300 000,00
232 016 - Div. trav. aménag. bâtimts	693 227,83

Virements de crédits internes

21276 - Installations téléphoniques	+ 35 000,00
212 255 - Bât.(atel.ZAC II P.Durand) C.M. 29.3.85	+ 901 000,00
214 - Matériel et mobilier	+ 22 374,97
232 007 6 - Aménagement bât.communaux	- 57 374,97
232 121 3 - Casernement des pompiers C.M. 29.3.85	- 901 000,00

Virements de crédits externes

210 - Acqu. terrains pour 902.210	- 38 000,00
212 76 - Instal. téléphoniques vient du 903 art.232.002	+ 15 329,54
214 - Matériel et mobilier vient du 902.214 61 648,75 vient du 903.214 129 499,94 vient du 906.214 110 803,72	+ 301 952,41
232 021 230 - Extension Mairie Montaillard pour 903 art.232.095	- 300 000,00
235 012 5 - Aménag.abords bât.communaux pour 901 art 235.004	- 200 000,00

9 792 296.78

26 566 862.32

000042

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

B.S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 901 - VOIRIE

RECETTES

DEPENSES

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Crédits reportés	13 577 322,94	Crédits reportés	43 166 587,69
210 12 - Cession de terrains (régularisation cptble)	8 076,11	210 12 - Acqu. terrains	8 076,11
1051 029 14 - MI pr E.P. 7ème tranche	40 000,00	233 004 14 - Eclairage public	290 000,00
		233 009 - Div. trav. voirie	1 500 000,00
		233 019 12 - voirie traditionnelle	
1053 07 63 - C Gal pr zones artisanales		C.M. du 20.6.85	+ 4 500 000,00
C.M. du 20.6.85	- 250 000,00	233 034 63 - Zones artisanales	
		C.M. du 20.6.85	- 1 100 000,00
1051 127 25 - Fidom pr Colorado	10 000,00	233 048 12 - Aménagement de voirie	
		C.M. du 20.6.85	- 450 000,00
1053 39 15 - Subv. Dép. aménag. Hauts voirie	- 380 000,00	233 054 25 - Colorado	10 000,00
		233 072 107 - Trottoirs dans les écarts	28 000,00
		233 086 15 - Aménag. Hauts voirie	- 380 000,00
		233 091 - Plaques rues/numér. immeubles	200 000,00
		233 094 20 - Bandes de roulement	
1052 01 234 - Région pr sentiers et pts de vues	- 50 000	C.M. du 20.6.85	+ 500 000,00
1053 08 234 - C Gal pr sentiers et pts de vues	- 270 000,00		
1059 13 - Prod. Casino (c.491 pr aménag. front/mer	68 108,86	235 005 234 - Créations sentiers et points de vues	- 270 000,00
		235 006 28 - Aménag. front de mer + Barachois	68 108,86
		235 008 27 - Espaces verts (clôt. déch. C.Fleuri - C.M. 20.6.85	+ 200 000,00
<u>Annulations</u>			
1053 04 12 - Subv FIR. pr voirie c.f. 927 16	- 392 000,00		
		<u>Virements de crédits internes</u>	
		233 004 14 - Eclairage public	
		vient du 901/235.008	+ 4 000,00
		235 008 27 - Espaces verts	
		pour 233 004	- 4 000
		pour 235 013	- 100 000
		235 013 - Aménag. pépinière	+ 104 000,00
			+ 100 000,00

B.S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 901 - VOIRIE (suite)

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
<u>Virements de crédits externes</u>		<u>Virements de crédits externes</u>	
215	- Cession véhicules pour 925/2539	210 63	- Acquisition terrains pour 904 210 68 - 500 000 pour 908/210 - 4 460 000
		235 004 233	- Zone des Tamarins vient du 900/235.012 200 000 vient du 904/232.146 100 000
			+ 300 000,00
			<hr/>
			43 610 772.66

LE MAIRE : Au niveau des dépenses et des recettes, vous verrez plusieurs fois la mention : "Conseil Municipal du 20/06/1985". Ce sont des opérations qui vous ont déjà été soumises, mais qu'on doit reprendre afin de les comptabiliser dans le budget.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

B.S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 902 - RESEAUX

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Crédits reportés	35 502 861,46	Crédits reportés	63 980 415,76
233 002 - Réfection de tranchées	35 985,92	1051 083 - Remb.subv.DDA perçue à tort pour élec. rurale	2 000,00
1051 027 34 - DDA pr élec.rurale coup/coup 82	5 500	233 002 - Ext.réseau et canalisations	35 985,92
1059 24 34 - Face pour élec.rurale	587 373	233 013 - Div.trav. assainissement	1 500 000,00
1053 51 34 - Subv.Dép.(DGE) pr élec.rurale	576 587	233 015 138 - Divers asst (garage) C.M. 20.6.85	+ 200 000,00
1651 05 34 - CRCAMR pour élec.rurale	1 323 790	233 020 31 - Assainissement C.M. 20.6.85	- 400 000,00
voir compl.recettes ch.927 art.2525 (187 250)	2 493 250,00	233 023 34 - Electrification rurale coup/coup 83 + ext. div. 83 + ext. div. 85	2 680 500,00
1059 03 35 - EDF pr élec. des Hauts	29 148,80	233 052 40 - Endig.Ravine du Chaudron C.M. 20.6.85	- 1 800 000,00
		233 078 35 - Electrification des Hauts	29 148,80
		233 095 29 - Couverture de caniveaux C.M. 20.6.85	+ 500 000,00
		233 096 30 - C.D. 60 partie basse	865 000,00
		233 100 108 - A.E.P. C.M. 20.6.85	- 2 200 000,00

Virements de crédits externes

210 - Acquisition terrains vient du 900/210	+ 38 000,00
214 - Matériel et mobilier pour 900/214	- 61 648,75

38 061 246,18

65 369 401,73

000045

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

B.S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 903 - EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET CULTUREL

RECETTES

Crédits reportés	9 753 731,83
210 - Cession de terrains	
Cession CN 500 St-François	131 250,00
1059 006 - Subv. CN pr achat livres	7 700,00
1059 007 - FASO pour mat. cantines	50 000,00
1052 08 236 - Région pr const.bibliothèques	60 000,00
1053 17 236 - C Gal pr aménag.	36 600,00

DEPENSES

Crédits reportés	35 908 388,07
210 58 - Acquisition de terrains	
C.M. 20.6.85	3 131 250,00
214 - Acquisition matériel et mob.	7 700,00
2141 - Matériel et mobilier cantines	50 000,00
232 002 54 - Aménag.écoles, constr.sport.	
Cases (C.M. 20.6.85)	169 000,00
232 004 41 - Const. 2cl Moufia (Tulipiers)	100 000,00
232 020 - Div.trav. construction	4 000 000,00
232 025 235 - Case Moufia (C.M. 20.6.85)	500 000,00
232 026 236 - Aménagement bibliothèques	96 600,00
232 029 238 - Aménag.div.instal.sportives	
C.M. 20.6.85	+ 800 000,00
232 031 240 - Logement gardien Bellepierre	100 000,00
232 032 241 - Const. 10 cl Prima + 6 mat.	
Moufia (C.M. 20.6.85)	- 2 050 000,00
232 042 256 - Mat. Providence (C.M. 20.6.85)	+ 200 000,00
232 094 111 - Gymnase Chaudron + aire	
couverte Moufia (C.M. 20.6.85)	- 1 000 000,00
232 107 114 - Couverture Stade de l'Est	+ 12 000 000,00
C.M. 29.3.85	
232 140 107 - Piste Champ Fleuri	1 100 000,00
<u>Virements de crédits internes</u>	
214 - Matériel et mobilier	- 2 997,50
214 1 - Matériel et mobilier (cantines)	+ 2 997,50
232 029 238 - Aménag. div. instl. sportives	- 450 000,00
232 094 111 - Gymnase Chaudron	+ 450 000,00

B. S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 903 - EQUIPEMENTS SCOLAIRE ET CULTUREL (suite)

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
	<u>Virements de crédits externes</u>		
	210 58 - Acquisition terrains pour 908 art 210	-	1 200 000,00
	214 - Matériel et mobilier pour 900 art 214	-	129 499,94
	232 002 54 - Aménag. écoles, instal. sportives, Cases - pour 900 art 212 76	-	15 329,54
	232 095 112 - Construction LCR Montgaillard vient du 900 art 232 021	+	300 000,00
	<u>Annulations</u>		
1051 189 111 - FNDS pr gymnase Chaudron	-	200 000,00	
1053 16 54 - FSD pr div. écoles	-	380 641,01	
	<hr/>		
	9 458 640,82		
			<hr/>
			52 487 467,58

000047

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

B.S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 904 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Crédits reportés	4 284 811,37	Crédits reportés	19 624 347,30
1053 52 117 - FIR pr Bailly de Monthyon	236 000,00	210 68 - Acquisition terrains (R. Blanc, Marcadet)	3 965 471,00
1053 53 117 - FIR pr Ste Clotilde IV	757 000,00	213 117 - Voies et réseaux (R. de Monthyon, Ste Clotilde IV)	993 000,00
		214 - Mat. et mobilier	87 000,00
		215 - Véhicules	240 000,00
		232 036 247 - Div.équip.socio-éducatifs C.M. 20.6.85	- 300 000,00
		232 141 118 - Centre funéraire Prima C.M. 20.6.85	- 1 000 000,00
		232 144 - Aménagement du cimetière C.M. 20.6.85	+ 500 000,00
		<u>Virements de crédits externes</u>	
		210 68 - Acquisition terrains vient du 901 210 63	+ 500 000,00
		232 146 119 - Foyer 3ème âge Domenjod pour 901 235 004	- 100 000,00
			<hr/>
	5 277 811,37		24 509 818,30

000048

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

B.S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 905 - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Crédits reportés	1 450 000,00	Crédits reportés	4 991 861,24
Voir recettes 927 115 - Versement transport (5 000 000)		232 172 - Opérations liées au V. Transport Râtimement	500 000,00
		233 085 - Opérations liées au V. Transport Voirie	4 500 000,00
	<hr/> 1 450 000,00		
			<hr/> 9 991 861,24

LE MAIRE : On retrouve, en dépenses, les 5 000 000 Francs de tout à l'heure qui se subdivisent en 4 500 000 Francs et 500 000 Francs.

CHAPITRE 906 - SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Crédits reportés	1 195 000,00	Crédits reportés	3 589 659,42
		232 003 64 - Aménag. Petit Marché	50 000,00
		232 009 65 - Aménag. Grand Marché	50 000,00
		232 037 248 - Aménag. Marché Ste Clotilde	70 000,00
		<u>Virements de crédits externes</u>	
		214 - Matériel et mobilier pour 900 art 214	- 110 803,72
		<u>Virements de crédits internes</u>	
		232 003 64 - Aménagement Petit Marché	+ 470 000,00
		232 009 65 - Aménagement Grand Marché	- 470 000,00
	<hr/> 1 195 000,00		
			<hr/> 3 648 855,70

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.
 B.S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT
CHAPITRE 908 - URBANISME ET HABITATION

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés 1 028 000,00 <hr/> 1 028 000,00	Crédits reportés 4 821 946,03 <hr/> 4 821 946,03
<p style="text-align: center;"><u>Virements de crédits externes</u></p>	
210 67 - Acquisition terrains vient du 903/210 1 200 000 vient du 901/210 4 460 000	5 660 000,00 <hr/> 10 481 946,03

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.
CHAPITRE 909 - AUTRES EQUIPEMENTS

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	Crédits reportés 609 217,59 <hr/> 800 000,00
<p style="text-align: center;"><u>232 045 257 - Aménagement léproserie</u> C.M. 20.6.85</p>	
<p style="text-align: center;"><u>LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.</u> <u>CHAPITRE 910 - PROGRAMMES POUR L'ETAT</u></p>	
30 280,00 <hr/> 30 280,00	1 409 217,59 <hr/> 30 280,00

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	Crédits reportés 30 280,00 <hr/> 30 280,00

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

B.S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 911 - PROGRAMMES POUR LE DEPARTEMENT

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	Crédits reportés
867 000,00	1 232 602,13
867 000,00	1 232 602,13

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

CHAPITRE 914 - PROGRAMME POUR LES AUTRES TIERS

<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	Crédits reportés
1053 24 - C Gal pr branch.habitat scal	130 258 - Subvention en capital à la SIDR
237 - Trav. pr compte de tiers	pr logt et étudiants
252 000,00	241 372,00
49 264,47	301 264,47
301 264,47	9 237 379,59

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

B. S. 1985 - SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 925 - MOUVEMENTS FINANCIERS

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Crédits reportés	35 251 974,00	Crédits reportés	4 664 810,68
060 - Excédent reporté	90 456 581,41	189 68 - Dette à long et moyen termes (R. Blanc et Marcadet)	541 622,40
189 68 - Dette à moyen et long termes (R. Blanc et Marcadet)	3 965 471,00	2548 255 - Avance à SFDRE - Ateliers P. à Durand (C.M. 29.3.85)	8 407 000,00
2548 255 - Recouvrement de créances (atel. P. à Durand C.M. 29.3.85)	8 407 000,00	25 117 - Avance à SIDR (Bailly de Monthyon, Ste Clotilde IV)	993 000,00
25 117 - Recouvrement de créances (B. de Monthyon, Ste Clotilde IV)	993 000,00	2521 - Avance en garantie emprunt	100 127,54
2521 - Remb. avance s/garantie emprunt	107 663,26		
2534 - Primes à la construction	1 470,00		
<u>Virements de crédits externes</u>			
2539 - Autres créances vient du 901/215	+ 1 820 000,00		
	<u>141 003 159,67</u>		<u>14 706 560,62</u>

000052

LE MAIRE DONNE LECTURE DU CHAPITRE.

B. S. 1985 - SECTION D' INVESTISSEMENT

CHAPITRE 927 - FINANCEMENT GLOBALISE DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>
Crédits reportés	15 182 969,29	
115 - Prélèvement s/recettes de fonctionnement	10 000 000,00	1420 - Restitution plafond légal de densité 285 000,00
1421 - FCTVA	6 739 599,00	1423 - Restitution T.L.E. 20 000,00
1431 - D.G.E.	30 000,00	
16 - Emprunt globalisé		
901 233 019 12 - Voirie	+ 4 400 000	
901 233 048 12 - Aménag.voirie	- 440 000	
901 233 094 20 - Bandes de roul.	+ 489 000	
901 235 008 27 - Esp.verts	+ 54 000	
902 233 015 138 - Div.ass.(garage)	+ 196 000	
902 233 020 31 - Assainissement	- 384 000	
902 233 052 40 - Endig. Chaudron	- 1 800 000	
902 233 095 29 - Couv. caniveaux	+ 489 000	
902 233 100 108 - A.E.P.	- 2 152 000	
903 210 58 - Acqu. terrains	+ 2 934 000	
903 232 002 54 - Am.éc,équ.sp,cases	- 510 200	C.M. 20/6/85
903 232 025 235 - Case Moufia	- 489 000	et 29/3/85
903 232 029 238 - Div.inst.sport.	+ 782 000	
903 232 032 241 - 10 pr + 6 mat	- 2 004 800	
903 232 042 256 - Mat Providence	+ 196 000	
903 232 094 111 - Gymnase Moufia	- 978 000	
903 232 107 114 - Stade de l'Est	+ 12 000 000	
904 232 141 118 - Centre funéraire	- 900 000	
904 232 144 - Cimetière Prima	+ 411 000	
904 232 036 247 - Div.équ.S/éducat.	- 293 000	
901 233 019 12 - Voirie	392 000	
	<hr/>	
	12 392 000,00	
2525 - Récupération TVA	187 250,00	
c.f.902 233023 34		
	<hr/>	
	44 531 818,29	
		305 000,00
		37
		39

LE MAIRE : Je vous renvoie à la balance générale de la Section d'Investissement.

M. ANNETTE : En ce qui concerne l'investissement, il existait un projet concernant un "Foyer de Jeunes Travailleurs". Il n'apparaît nulle part. Est-ce qu'il aurait été "enterré" ? Est-ce qu'il existe toujours ? Il me semble qu'on en avait parlé à une certaine époque.

LE MAIRE : Nous en avons discuté effectivement. Mais, ce projet n'a en fait jamais été mis sur pied. Un tel foyer permettrait de loger des travailleurs qui viennent à Saint-Denis pour exercer leurs activités professionnelles, alors qu'ils vivent habituellement ailleurs. C'est cela le principe. Ce genre de projet fonctionne avec des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales. Mais, jusqu'à présent, on n'a jamais pu mettre sur pied un financement. Cela n'est pas très facile. De plus, le projet constituerait quelque chose de relativement important. Il ne s'agira pas de faire dix ou vingt chambres, mais un nombre beaucoup plus important. Nous ne perdons pas de vue ce projet qui est difficile à mettre en train, car cela équivaldrait pratiquement à la construction d'un grand hôtel.

Je mets aux voix l'ensemble des chapitres de la Section d'Investissement du Budget Supplémentaire 1985.

Tous les chapitres de la Section d'Investissement

sont adoptés à la MAJORITE

(3 oppositions/ 2 abstentions).

Je mets aux voix le Budget Supplémentaire 1985.

Le B.S. 1985 est adopté à la MAJORITE

(3 oppositions/ 2 abstentions).

---o-o-oOo-o-o---